

Mairie d'Anisy



14610

Tél. : 02 31 44 14 98
Fax : 02 31 44 28 50

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 29 mars à 20 h, s'est réuni le Conseil municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DELAHAYE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M Pierre PAUMIER, Mme Véronique MARGUERITE, M Daniel DELAUNAY, M Alain PROVOST, Mme Odile LEREBOURS, Mme Marianne MENY, M Frédéric NIGEN, M Gérard TOUYON.

ABSENTS EXCUSES : Mme Maud MAHLER donne procuration à M Pierre PAUMIER, M Didier MAITREL donne pouvoir à Mme Odile LEREBOURS, M Rémi BANDRAC, Mme Valérie GUYOT, M Xavier MONTAGU

M _____ est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les résultats du compte de gestion 2021.

2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire donne lecture des résultats inscrits au compte administratif 2021. Après avoir entendu le Conseil Municipal et après la sortie de Monsieur le Maire de la salle du conseil, vote à l'unanimité les résultats du compte administratif 2021. Il montre un excédent de clôture de 388 237.62 € en fonctionnement et de 159 674.47 € en investissement.

3 AFFECTATION DES RESULTATS

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget 2021 comme suit :

L'excédent de fonctionnement du Budget 2021 à savoir la somme de 388 237.62 € comme suit :

1/ Au compte 002 de la section fonctionnement intitulé « Excédent antérieur reporté de Fonctionnement » la somme de 388 237.62 € en recette de fonctionnement.

L'excédent d'investissement du Budget 2021 à savoir la somme de 159 674.47 € comme suit :

1/Au compte 001 de la section d'investissement intitulé « Solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 159 674.47 € en recette d'investissement.

4 TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité et la suppression de la taxe d'habitation, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti.

Depuis l'année 2021, le taux de référence en matière de foncier pour les propriétés bâties comprend le taux communal (16.99% en 2020) et le taux départemental qui s'élevait à 22.10% en 2020 pour le

Calvados. En 2021, le taux voté était donc de 39.09%. C'est ce taux de référence global qui fait l'objet d'un vote (ex taux communal 2020+taux départemental 2020) par le conseil municipal.

Afin que la redescente du taux départemental soit neutre pour le contribuable et pour la collectivité, les bases de foncier bâti qui sont notifiées sur les états des bases prévisionnelles 1 259 sont ajustées de manière à tenir compte des décisions d'assiette prises par le Département et par les communes.

Le coefficient correcteur permettant d'ajuster le produit de foncier bâti du département au niveau du produit de Taxe habitation perdu par la commune était pour 2021 de 0.883143.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter la pression fiscale sur la commune pour l'année 2021.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote à l'unanimité, le maintien des taux 2021 pour 2022 à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 39.09%

Taxe foncière (non bâti) : 24.19%

5 BUDGET PRIMITIF 2022

Chapitre	Dépenses de fonctionnement		Chapitre	Recettes de fonctionnement	
011	Charges à caractère général	69400.24	002	Excédent antérieur reporté	388237.62
012	Charges de personnel	117190.00	70	Produits des services	2567.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	19757.82	73	Impôts et taxes	206272.00
023	Virement section investissement	347500.00	74	Dotations et participations	83475.00
65	Autres charges de gestion courante	132930.30	75	Autres produits de gestion courante	00.00
66	Charges financières	2000.00	77	Produits exceptionnels	
042	Opération d'ordre entre section	3396.26	6419	Remb. Rémunération de personnel	15000.00
014	Atténuations de produits	3377.00			
67	Charges exceptionnelles				
		695551.62			695551.62

Chapitre	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		001	Solde d'exécution d'investissement reporté	159674.47
16	Emprunt	5000.00	10	Dotations et fonds divers	98000.00
020	Dépenses imprévues d'investissement	20000.00	13	Subventions d'investissements	125000.00
20	Immobilisations incorporelles	22000.00	16	Emprunts et dettes assimilées	500000.00
204	Subventions d'équipement	2000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	347500.00
21	Immobilisations corporelles	181693.78	040	Opérations d'ordre	3396.26
23	Immobilisations en cours	1002876.95	041	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales				
		1233570.73			1233570.73

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- Adopte le budget de la commune pour l'année 2022 qui s'équilibre entre les dépenses et les recettes des deux sections :
- Section de fonctionnement.
- Section d'investissement

6 TARIFS SALLE POLYVALENTE AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

Les tarifs de location de la salle polyvalente ont été établis par la délibération en date du 24 septembre 2015. Compte-tenu de l'évolution des coûts des énergies et d'entretien, il y a lieu de revoir ces tarifs qui n'ont pas changés depuis.

LES TARIFS SALLE POLYVALENTE AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS PROPOSES :

	ANISY	HORS COMMUNE
VIN D'HONNEUR/ ½JOURNÉE	150.00€	300.00€
1 JOURNÉE	240.00€	400.00€
WEEK END	360.00€	600.00€
JOURNÉE SUPPLEMENTAIRE	120.00€	200.00€
CAUTION	700.00€	700.00€

La commune peut mettre à disposition à titre gratuit la salle communale à des associations à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général et entre manifestement dans le cadre d'un intérêt général suffisant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs proposés de la salle polyvalente aux particuliers et associations
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

7 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Elaboration du PLUi : Une 1^{ère} réunion publique pour les habitants est prévue le mardi 26 avril 18h30 salle Léo FERRE – Douvres.
- Elaboration du PLUi : un outil de concertation en ligne « Geolocalisons » est mis en place via le site internet de Cœur de Nacre.
- Cérémonie du 8 mai à Anisy au monument aux morts dans le cimetière à 9h30.
- Chaque commission doit faire remonter à Véronique les infos pour les communiquer dans le « flash info »
- 23 avril : organisation d'une chasse aux œufs pour les enfants d'Anisy
- Organisation des présences des assesseurs pour les élections Présidentielles

La séance est levée à 22H10